



L'autorisation pour l'exécution de travaux sur des installations nécessitant des connaissances spéciales selon l'art. 14 de l'OIBT, par ex. : dispositifs d'alarme, les monte-charge, bandes transporteuses, enseignes lumineuses, installations photovoltaïques, installations d'accumulateurs fixes, les systèmes d'alimentation en électricité sans coupure et les bateaux, est accordée à une entreprise dont l'employé a réussi l'examen ESTI ou pratiqué 3 ans sous la surveillance d'une personne de métier ou d'une personne ayant réussi l'examen ESTI correspondant.

Aller à : • •



PRÉINSCRIPTION



FINANCEMENT

- Chèque annuel de formation (CAF)
CAF⁷⁵⁰ n°4245 [Voir conditions](#)
- CPMBG [Voir conditions](#)

CONTACT

✉ nathalie.bernardet@ifage.ch
☎ [+41 22 807 3086](tel:+41228073086)

PRÉREQUIS

DESCRIPTION

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation le participant est autorisé, sous la responsabilité de son entreprise, à effectuer des interventions d'entretien et de réparation sur des installations spéciales et notamment :

- Connaître le cadre légal spécifique à l'article 14
- Appréhender les différentes méthodes de travail
- Connaître les différentes installations et récepteurs
- Connaître et interpréter les vérifications à effectuer
- Savoir remplir la documentation obligatoire à chaque intervention.

CONTENU

- Bases de l'électrotechnique
- Utilisation sûre de l'électricité
- Prescriptions et normes d'installation
- Métrologie et contrôle des travaux effectués
- Technique de raccordement et connaissance des matériaux
- Pour plus de détails, voir onglet « Documents ».

MÉTHODE ET SUPPORTS

Démonstrative et interactive.
Support de cours.

INTERVENANTS

Formateur expérimenté au bénéfice d'un diplôme fédéral.

EVALUATION ET TITRE DÉCERNÉ

Attestation de participation.
Examen de validation organisé par l'ESTI.



DATES ET INSCRIPTION

DURÉE ET ORGANISATION

Durée : 8 jours répartis sur 2 à 3 mois en demi ou journées entières (64 h).



DOCUMENTS

- [installations-electriques-autorisations-limitées-flyer-modules-installation](#)
- [Autorisations limitées-Explication du concept](#)
- [ESTI Règlement examen art. 14](#)
- [OIBT Ordonnance sur les installations à basse tension](#)
- [ESTI - Liste des formations spécifiques](#)

PARTENAIRES

Inspection fédérale des installations à courant fort

 [Version imprimable](#)



IFAGE

Qui sommes-nous?
Gouvernance
Rapport d'activité
Centres d'examens
Partenaires
Associations professionnelles
Politique qualité
Principes andragogiques
Nos brochures
Travailler à l'ifage
Presse et médias

PRATIQUE

Adresses et horaires
Café-restaurant
Calendrier des vacances
Conditions générales d'inscription
Règlement des étudiants
Protection des données personnelles
Politique de cookies
Contactez-nous

INSCRIPTION

Comment s'inscrire
Aides au financement
Assurance annulation
Bon formation continue

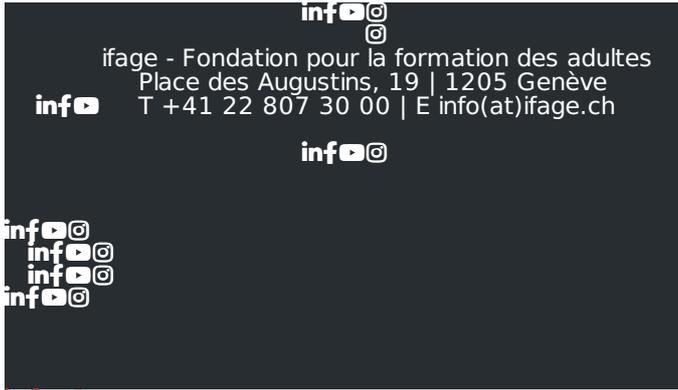
FORMATION DIGITALE

Vers la smart-academie
Vers le campus ifage

SERVICES

Location de salles
Organisation d'examens





📧 Demande de renseignements

A

Objet *

Genre*

Nom *

Prénom *

Téléphone *📞

Email *✉️

Votre message *

```
</span>
</div>
<div class="send">
<input type="submit" value="Envoyer" class="wpcf7-form-
control has-spinner wpcf7-submit"/>
</div>
</div>
<p><!--/.product-contact-form --></p>
<input type="hidden" class="wpcf7-pum" value="
{"closepopup":false,"closedelay":0,"openpopup":false,"openpop
```

